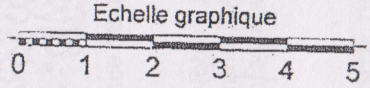


*Borgo*  
*Bastia*

# Nouvelle affectation Résidence Séniors

REÇUE  
14 NOV. 2017

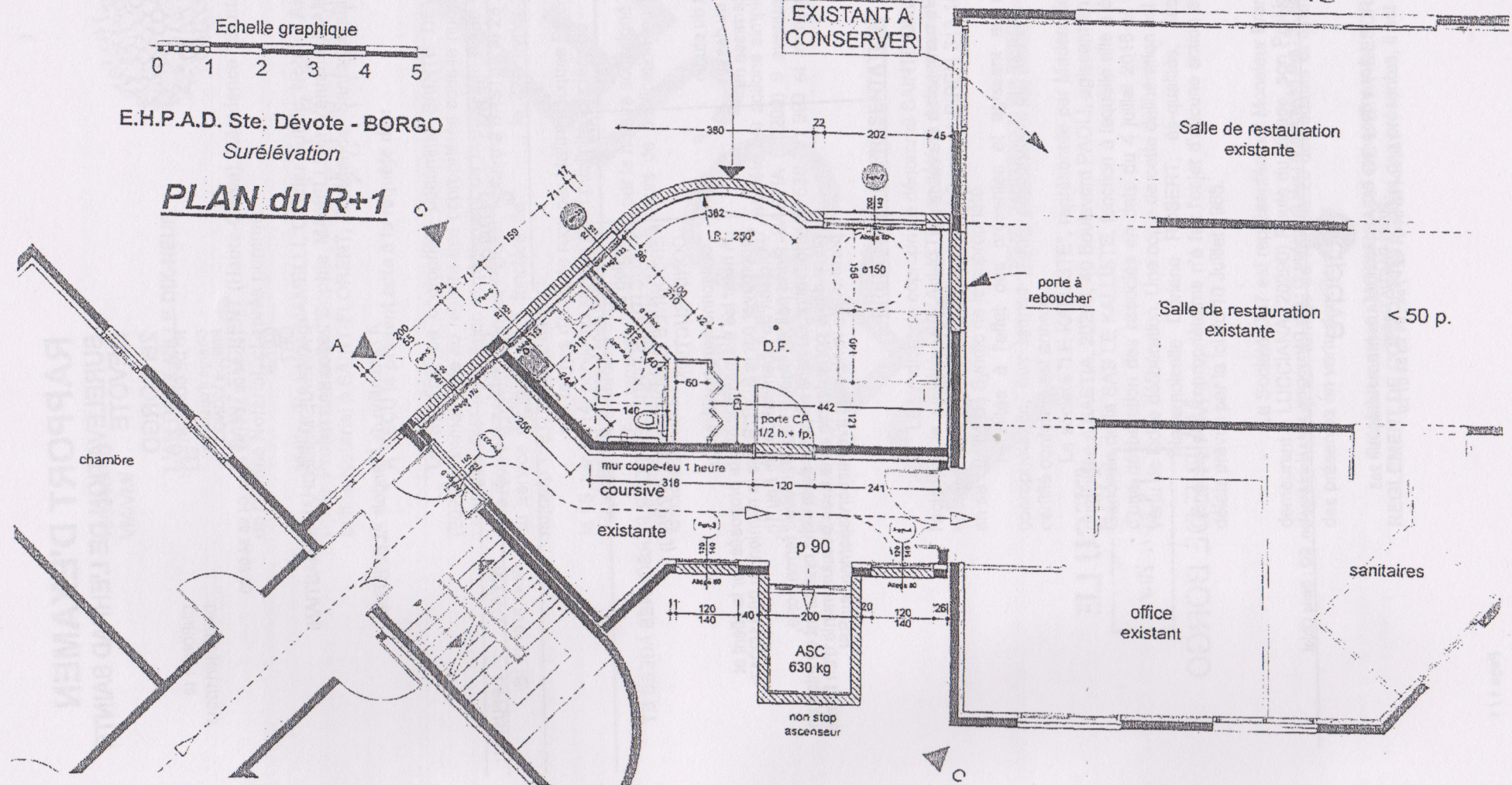
MAIRIE DE BORG



E.H.P.A.D. Ste. Devote - BORG  
Surélévation

## PLAN du R+1

EXISTANT A  
CONSERVER



REÇU LE

14 NOV. 2017

MAIRIE DE BORGIO

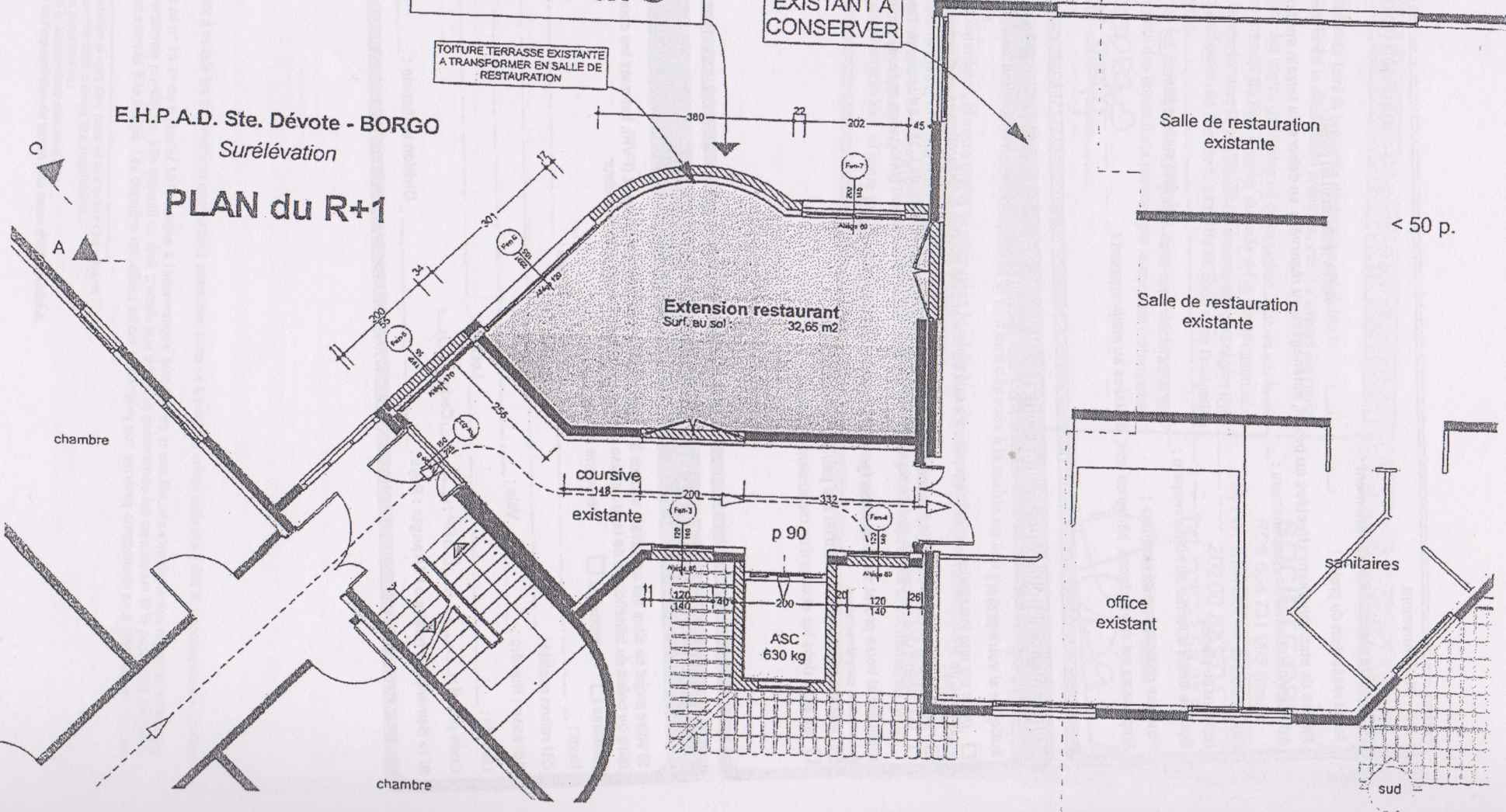
Réalisation  
en cours

EXISTANT A  
CONSERVER

TOITURE TERRASSE EXISTANTE  
A TRANSFORMER EN SALLE DE  
RESTAURATION

E.H.P.A.D. Ste. Devote - BORGIO  
Surélévation

PLAN du R+1



chambre

Extension restaurant  
Surf. au sol : 32,65 m<sup>2</sup>

Salle de restauration  
existante

Salle de restauration  
existante

< 50 p.

coursive  
existante

p 90

ASC  
630 kg

office  
existant

sanitaires

chambre

sud



# Cabinet VINCENTI - VACHER

1874 Avenue de Borgo 211 avenue F. BP 28 20280 BORGIO 1 tel 04 96 24 34 99  
 VINCENTI Maître Immobilier ESCI VACHER Maître Immobilier ESCI  
 Commissaire Expert inscrit à l'Ordre des Experts Immobiliers de Corse  
 Maître de l'Etat des Lieux inscrit à l'Ordre des Architectes de Corse

Département de Haute-Corse  
 COMMUNE DE BORGIO  
 Section AR, parcelle n°28

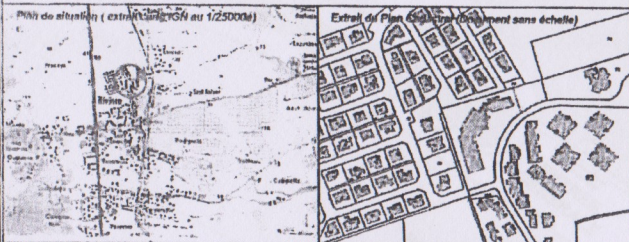
Référence : 2013-106  
 Date d'édition : 18/12/2017

PROPRIETE  
 EHPAD SANTA DEVOTE

Indice	Date	Modifications
a		
b		
c		

PROJET DE DIVISION  
 PROJET DE CREATION DE SERVITUDES

Echelle : 1/250



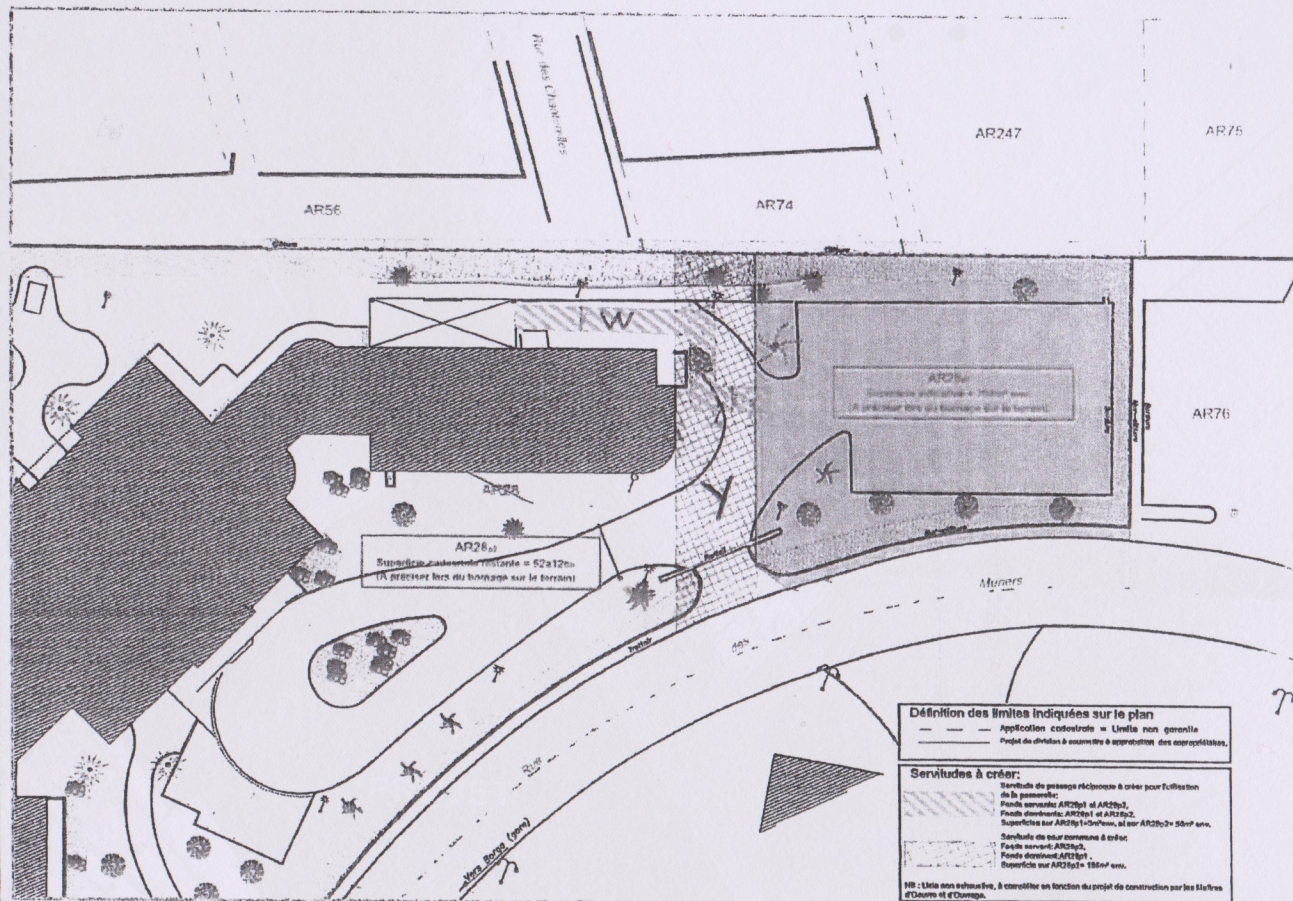
### Légendes

- Application cadastrale - Limite non garantie
- Air - Côté
- Canal
- Abrissement
- Tels
- Zone G.G.E. Point au Marquis de Peilhere

### NOTES

- Le nivellement n'est pas rattaché au N.G.F.
- Le carroyage est dans le système RGF93, Projection CC42
- Le Nord est donné à titre indicatif
- Les limites n'ayant pas fait l'objet d'un bornage ne sont pas opposables aux tiers
- Les limites au droit du domaine public peuvent être définies par arrêté d'alignement délivré par le commissaire de Borgo
- Un plan aux abords n'engage en rien la responsabilité de Géomètre Expert
- Aucune servitude n'a été portée à la connaissance du Géomètre Expert
- Le relevé topographique n'a pas pour objet la délimitation des limites de propriété
- Les superficies indiquées sur le plan ne sont pas garanties. Seul le bornage contradictoire des limites avec les propriétaires riverains permet d'établir des superficies réelles.

ÉLÉMENT D'UN PROJET DE PLAN DE DIVISION ET DE PLAN DE CREATION DE SERVITUDES  
 2013-106-18/12/2017  
 1874 Avenue de Borgo 211 avenue F. BP 28 20280 BORGIO 1 tel 04 96 24 34 99



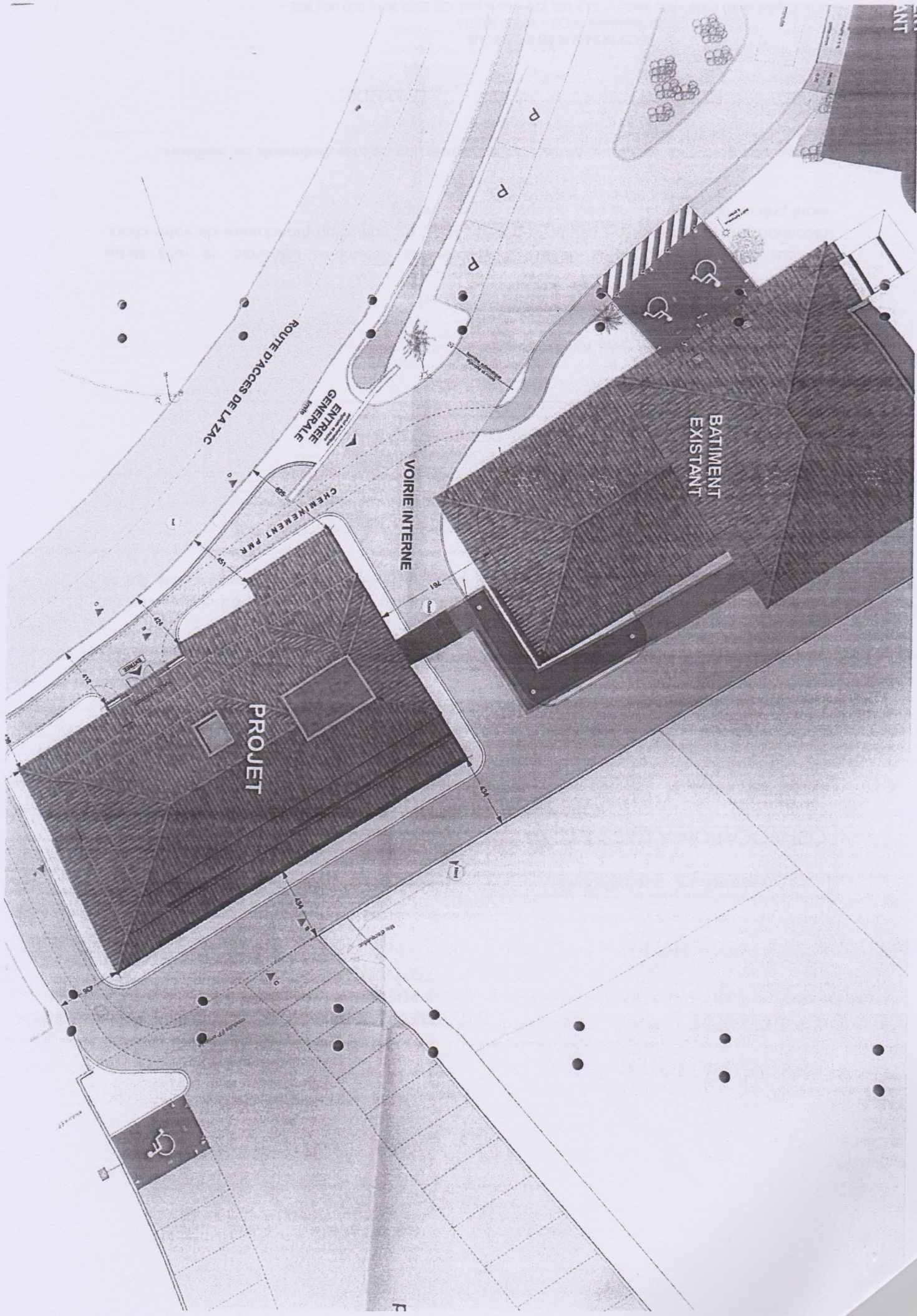
**Définition des limites indiquées sur le plan**

- Application cadastrale = Limite non garantie
- - - - - Projet de division à soumettre à approbation des autorités locales.

**Servitudes à créer:**

- Servitude de passage réciproque à créer pour faciliter la passerelle:
- Parcelles concernées AR26pt et AR26pt.
- Parcelles concernées AR26pt et AR26pt.
- Superficie sur AR26pt de 1200m², et sur AR26pt de 500m².
- Servitude de cour commune à créer:
- Parcelles concernées AR26pt.
- Parcelles concernées AR26pt.
- Superficie sur AR26pt de 1800m².

**NB - Limite non exhaustive, à contrôler en fonction du projet de construction par les Maîtres d'Œuvre et d'Œuvre.**



PROJET

BATIMENT EXISTANT

VOIRIE INTERNE

ENTREE GENERALE

ROUTE D'ACCES DE LA ZAC

CHEMINEMENT P.M.R.

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m



10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m

10m